

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte**

Déposé au greffe du tribunal
de commerce de Dinant

le **18 DEC. 2013**

Le greffier en chef,



14003816

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/01/2014 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0898.698.961

Dénomination

(en entier) : **Agence de Développement Local de Anhée**

(en abrégé) : **ADL Anhée**

Forme juridique : **ASBL**

Siège : **Place Communale, 6 - 5537 Anhée**

Objet de l'acte : **Désignation des nouveaux administrateurs suite à la mise en place du nouveau Conseil Communal**

Attendu qu'il est prévu dans les statuts ce qui suit :

"Lors du renouvellement des conseils communaux, le conseil communal fera parvenir à l'association, au plus tard 3 mois après l'installation du nouveau conseil communal, la liste de ses délégués."

« Le Conseil d'Administration est composé de 8 administrateurs dont 5 conseillers communaux répartis selon une représentation proportionnelle, à l'importance des différents groupes formant le Conseil Communal calculée au prorata de la clef d'Hondt désignés par le Conseil Communal, et les 3 autres administrateurs sont nommés parmi les membres effectifs de l'Assemblée Générale représentant des personnes morales et/ou des personnes physiques dont l'activité est nécessaire ou utile à la réalisation du but de l'association et qui ne sont pas conseillers communaux. Ils seront élus à la majorité des voix de l'AG. Le mandat d'administrateur est de 3 ans, à moins qu'il ne soit nommé pour remplacer un membre décédé, démissionnaire ou révoqué, auquel cas il n'est nommé que pour la partie restant à courir de la période de 3 années. Le mandat des administrateurs prend fin immédiatement après la première AG qui suit le renouvellement des conseillers communaux. Il est procédé lors de la même AG, à la désignation des nouveaux administrateurs. L'administrateur sortant est rééligible. »

- Ont été appelés à ces fonctions 5 conseillers communaux élus en vertu d'une décision du Conseil Communal du 18 décembre 2012 :

1- Monsieur MOUTON Yves, Jean, Georges, Sur-Les-Mossiats n°19 à 5537 HAUT-LE-WASTIA - NN48101908337

2-Monsieur ANCION Michel, François, René, Ghislain, rue Parapet n°73B à 5537 BIOUL – NN56032610719

3-Monsieur GAILLARD Bernard, Georges, Denis, Ghislain, rue de Salet n°16 Bte 1 à 5537 BIOUL – NN61020715557

4-Monsieur RONDIAI Pierre, Joseph, René, Ghislain, rue de Sommière, n°4c à 5537 HAUT-LE-WASTIA – NN70040109713

5-Madame FAELES-VAN ROMPU Anne, Clara, Julienne, Sous les Falaises n°9 à 5537 ANHEE – NN64022529819

- Ont été nommés à ces fonctions les 3 derniers administrateurs par Assemblée Générale du 27 mars 2013 :

1- SOBEMO S.A - Chaussée de Dinant n°13 à 5537 ANHEE représentée par Monsieur JACQUET Patrick, Louis, Chemin des Marronniers n°2 à 5100 WEPION - NN59022143393

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Réservé
au
Moniteur
belge

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/01/2014 - Annexes du Moniteur belge

Volet B - Suite

2- Foyer l'Espérance A.S.B.L - Route de Rouillon n°2 5537 BIOUL représentée par Monsieur DETHIER Robert, Joseph, Marie, Eugène, rue Sur-Les-Dos n°13 à 5537 BIOUL - NN49071304759

3- Monsieur HANOUL Olivier, Jacques, Ghislain, agent bancaire indépendant ING, rue de Quinçay n°6 à 5537 WARNANT - NN71090737596

- Ont été appelés par le Conseil d'Administration du 13 juin 2013 aux fonctions de :

1- Président : Monsieur ANCION Michel, François, René, Ghislain, rue Parapet n°73B à 5537 BIOUL – NN56032610719

2- Vice-Président : Monsieur DETHIER Robert, Joseph, Marie, Eugène, rue Sur-Les-Dos n°13 à 5537 BIOUL - NN49071304759

3- Trésorier : Monsieur HANOUL Olivier, Jacques, Ghislain, rue de Quinçay n°6 à 5537 WARNANT - NN71090737596

4- Secrétaire : Madame DEIBER Valérie, Virginie, Stanislas, rue de la Bossière n°16 à 5537 ANHEE - NN75110801044

Pour extrait analytique conforme,

Michel Ancion, Administrateur Président

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature